

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

TRESORERIE-PAIERIE GENERALE
BRAZZAVILLE

DECRET N° 82/IO8 du 28/01/82
MF-TPG/DC/SA/SP DU

portant promotion des Inspecteurs et Inspecteurs
Principaux du Trésor des cadres de la catégorie A,
Hiérarchie I des SAF au titre de l'année 1981.

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58, fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9/5/62, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5/7/62, fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5/7/62, relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 62-426 du 29/12/62 fixant le statut des cadres de la
catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25/6/62, réglementant l'avancement
des fonctionnaires;

Vu le décret n° 71-247 du 26/7/1971 modifiant le tableau hiérarchi-
que des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne le Trésor ,
les Contributions Directes et l'Enregistrement ;

Vu le décret n° 74-470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196 du 5/7/62, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires de la RPC;

Vu le décret 79/154 du 4/4/79, portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 80-644 du 28/12/80, portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 80-630 du 27/12/80, portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat;

Vu le rectificatif n° 81-016 du 26/1/81 au décret n° 80-644 du 28/12/
80, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 81-017 du 26/1/81, relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement;

Vu le décret n° 82/0106 du 28 Janvier 1982
MF-TPG/DC/SA/SP du 28 Janvier 1982
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des
Inspecteurs et Inspecteurs Principaux du Trésor des cadres de la caté-
gorie A, Hiérarchie I des SAF;

DECRETE :

ARTICLE 1er. Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1981, les Inspecteurs et Inspecteurs Principaux du Trésor des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des SAF dont les noms suivent :

A/ - INSPECTEURS

Au 3ème échelon

- BOUENO Félix - p/c du 01.06.82 - Trésor B/ville
- GALIBA née SINGHA Firmine - p/c du 15.05.82 - Paierie Paris

Au 4ème échelon

- MOUTSILA Duguesclin - p/c du 17.05.82 - Contrôle Etat Cidolou

B/ - INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 2ème échelon

- BINA Etienne - p/c du 01.02.82 - DB B/ville
- NKOUNKOU Gilbert - p/c du 01.02.82 - Contr. Etat OCC. CCV B/ville

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances

Yahi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

BRAZZAVILLE, le 28 Janvier 1982

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

B. COMBO MATSIGNA.

AMLIATIONS :

JORPC.....	1
DF.....	1
DGTFF/DFP.....	10
DB.....	3
DCF.....	1
TRESOR.....	5
C.P. CONTROLEUR ETAT.	2
CONTRLE ETAT CIDOLOU	1
CONTRLE ETAT OCC-CCV	1
PAIERIE PARIS	1
INTERESSES.....	5
DCSSIERS.....	30
SGCM/BC.....	3